Image not found or type unknown

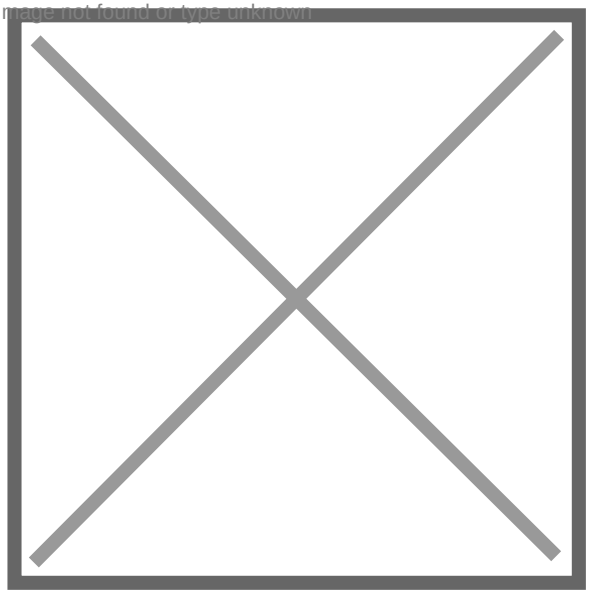

Travail en 2x8 et aucune prime??

Par **sam2lyon**, le **11/07/2008** à **08:36**

Bonjour,je suis embauché,donc en CDI,en tant que soudeur et je travaille en équipe 2x8 dans le departement du rhone.Mes horaires sont 6h-13h,13h-20h,une semaine sur deux.Le probléme c'est que je touche pas de prime d'équipe et qu'a chaque fois que je veux en parler avec le résponsable du personnelle,il m'envoie balader.A t'il le droit de faire ca?Travailler en équipe implique forcément une prime d'équipe?

Par **Accurse**, le **11/07/2008** à **20:39**

Bonsoir,

Non, ça n'implique pas forcément une prime.

Une prime est prévue soit par le contrat de travail, soit par disposition conventionnelle ou accord collectif de branche, d'entreprise ou d'établissement, soit par engagement unilatéral de l'employeur.

Par ailleurs, si j'en crois vos horaires, vous ne travaillez pas de nuit, sauf disposition conventionnelle contraire, donc pas de majoration du taux horaire.

Cordialement.

Par **sam2lyon**, le **15/07/2008** à **08:50**

Merci pour la réponse mais la convention collective des industries metallurgiques impose les primes d'équipe pour la pénibilité du travail.Et le fait que je travaille de nuit n'a rien a voir.Il y a plusieurs équipes: 3X8,4X8,5X8 et les 2X8 mes horaires de travails.Mais bon,je crois que je vais aller consulter un avocat.Dans tout les cas merci pour la réponse.

Par **felin**, le **20/05/2012** à **10:39**

salut! En tant que DS dans une entreprise de +de 400 ouvriers dans la métallurgie le 2x8 est considéré comme un travail posté la prime d'équipe est à négocier avec votre direction.La majotation et les primes sont versées que lorsque le 3x8 est mis en place

Par **Micha1984**, le **09/09/2017** à **11:27**

Tu fais pas les 2×8 mais 2×7 apparemment ils vous offrent 1h

Par **morobar**, le **09/09/2017** à **11:30**

Hello @micha1984,
Il y a longtemps que notre ami est en retraite, il a posé la question en 2008.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés